

Déclaration des représentants des personnels Solidaires Finances Publiques au CTL du 2 novembre 2016

Monsieur le Président,

Les représentants du personnel Solidaires Finances Publiques ont boycotté la première convocation de cette instance, comme vous le savez, les mécontentements ne manquent pas en cette période.

Il serait bien facile de tous les énoncer pour mieux les dénoncer dans une déclaration liminaire dithyrambique mais la liste serait trop longue et l'exercice tout aussi fastidieux, aussi, Solidaires Finances Publiques se contentera ici de ne mettre en avant que quelques points particuliers.

En effet, comment ne pas se révolter contre les attaques permanentes faites aux agents du service public, à leurs conditions de travail ainsi qu'à leur statut ?

Le "bombardements" du " Parcours Pénible des Carrières et des Rémunérations" dit PPCR en est le parfait exemple car il n'est en réalité que l'habillage légal de la spoliation des agents.

Comment peut-on vouloir ainsi faire croire aux agents qu'ils gagnent quelque chose dans ce montage qui par son opacité ferait douter le plus crédule d'entre eux ?

Comment ne pas se révolter contre les nouvelles dispositions réglementaires régissant le dialogue social? Plus particulièrement, la suppression des remboursements de frais de déplacements des suppléants ainsi que la réduction des autorisations d'absence accordées, qui ont des conséquences très importantes au sein des DISI, compte tenu des distances.

Comment ne pas se révolter contre les 1815 nouvelles suppressions d'emplois et toutes celles à venir ?

Comment ne pas se révolter contre les nouvelles règles de mutation ?

Comment ne pas se révolter contre la diminution du budget de l'action sociale ?

Bien sur la liste des doléances est loin d'être exhaustive.

Et c'est toujours, avec regret, que les représentants Solidaires Finances Publiques, lisent des déclarations qui mettent en lumière des attaques contre le service public et les agents afin de démasquer l'imposture, alors que parfois ils voudraient rêver d'un monde qui cesserait de marcher sur la tête et où un véritable dialogue et une vraie négociation pourrait se construire dans l'intérêt de tous.

Notre grande maison la DGFIP a toujours été exemplaire dans son action publique. C'est avec une grande conscience professionnelle que l'ensemble de ses personnels oeuvre à exercer en toute impartialité et avec loyauté les missions régaliennes qui lui sont confiées. C'est grâce aux efforts de tous que les décisions prises au plus haut niveau de l'Etat sont appliquées sans faille. Il serait peut-être salutaire de ne pas l'oublier en leur manifestant un peu plus de considération. Non, les personnels de l'Etat et a fortiori ceux de la DGFIP ne doivent plus constituer une variable d'ajustement budgétaire où les coupes sombres sont pratiquées .

Récemment arrivé à la DISI Paris Normandie, vous souhaitez que votre direction se conduise en élève modèle et vous vous prêtez sûrement à rêver que celle-ci prenne la première place au tableau de bonne conduite.

En effet, à peine les GT informatique (19 septembre) et CTR (29 septembre), s'étaient-ils tenus que vous vous précipitez dans la mise en place des fusions d'établissements.

Fusions, qui par ailleurs vont à l'encontre des engagements pris à la création des DISI.

Dès le 4 octobre, vous invitez les OS à une réunion informelle sur le sujet. Le 7 octobre, vous réunissez tous les agents de Versailles, et le 12 octobre ceux de Rouen.

Pourquoi une telle précipitation ? Nous ne saurions que trop vous rappeler sur ce point la fable de la Fontaine : « le lièvre et la tortue ».

Vous aviez programmé un CHSCT le 6 octobre, et un CTL le 18 octobre. Étiez-vous à 15 jours près pour mettre en place ces restructurations alors qu'il vous suffisait de rajouter ce sujet à l'ordre du jour de ces instances ?

Mais si, pour vous, être bon élève, c'est mettre en œuvre rapidement les consignes édictées par « la Centrale », être un bon élève c'est aussi respecter les règles d'affectation.

A savoir :

- un emploi = un agent
- un emploi administratif = un agent administratif
- un emploi qualifié = un agent détenant la qualification correspondante

Alors sur ce point que doit-on penser des affectations mises en œuvre au 1 septembre 2016 :

- un inspecteur PSE CRA de l'ESI Versailles St Cloud sur un emploi administratif à la DISI siège.
- un inspecteur Analyste de l'ESI Versailles St Cloud sur un emploi inexistant à l'ESI Versailles Chantiers.
- un agent C administratif sur un emploi de C PAU au SIL de l'ESI Versailles Chantiers (qui pourtant est une affectation nationale).

Ces décisions, selon nous, ne vont pas manquer de faire jurisprudence, et vous aurez sûrement à en mesurer les effets en terme de gestion des personnels dans les mois à venir.

En puisant dans les effectifs d'un ESI, déjà fort déficitaire, comment allez-vous atteindre les objectifs fixés par la centrale dans le cadre de la ré-internalisation de toutes les missions ? En embauchant plus de prestataires externes sur la mission HELIOS en 2018 ?

Lors du bilan d'activités 2015, vous avez pourtant constaté le manque d'informaticiens et la difficulté à en recruter. Cependant, vous n'avez eu aucune hésitation à détacher un agent informaticien de l'ESI Versailles St Cloud au siège de la DISI. En cette période, pourtant de restriction budgétaire, au diable l'avarice.

Il est vrai que par ailleurs vous faites des économies, en affectant des agents administratifs sur des emplois qualifiés.

Économies aussi quand il s'agit de rembourser les frais de déplacement de tous les agents qui viennent en formation, en réunion ou exercer leur mandat syndical à Versailles.

Mais là, selon vous, c'est le réglementaire qui s'applique : dura lex, sed lex !!!

Force est de constater cependant que l'application du réglementaire semble parfois à géométrie variable.

Solidaires Finances Publiques réitère ses nombreuses demandes, afin que les agents n'en soient pas de leur poche quand ils viennent à Versailles. Ce qui était possible dans AGORA doit l'être aussi dans FDD. IL suffit de rajouter VERSAILLES comme ville limitrophe de la région parisienne.